

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 23 juin 2021

DELIBERATION

2021/ 60 - PLAN LILLOIS POUR LE CLIMAT 2021-2026.

1. Contexte

L'action en faveur du climat et de l'environnement s'inscrit nécessairement dans un mouvement à la fois planétaire et de proximité, qui mobilise massivement les institutions publiques et privées ainsi que les citoyens.

A son échelle, la Ville de Lille agit depuis de nombreuses années pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses impacts sur le territoire.

Depuis son premier Agenda 21 adopté en 2001 (et renouvelé en 2010), elle s'engage au niveau local, national ou européen : élaboration d'un plan climat (2008, 2013) et d'un agenda des solutions (2016), adhésion à la convention des Maires pour le climat et l'énergie (1ère signature en 2008, renouvelée en 2017 et 2021), labellisation « Cit'ergie » (1ère participation en 2013, renouvelée en 2018), candidature au prix de Capitale verte européenne (finaliste en juin 2019), déclaration d'urgence climatique (octobre 2019), signature du Green City Accord (décembre 2020), ...

Alors que la Métropole Européenne de Lille (MEL) vient d'adopter le 19 février 2021 son Plan Climat Air Energie Territorial pour la période 2021-2026, la Ville de Lille souhaite plus que jamais prendre toute sa part dans l'atteinte des ambitions affichées et des objectifs fixés.

A travers les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire comme à travers sa propre activité municipale, la Ville de Lille entend réduire les émissions de gaz à effet de serre de 38 % d'ici 2026, 45 % d'ici 2030 et vise la neutralité carbone bien avant 2050.

Cela suppose concrètement de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 22 000 tCO₂e en moyenne par an sur le territoire, sachant qu'entre 2008 et 2016, plus de 100 000 tCO₂e ont été économisées sur les 2 secteurs les plus émetteurs, les transports et les bâtiments résidentiels et tertiaires.

Aujourd'hui Lille émet elle-même 39 888 tCO₂ par an (2019) dans le cadre du fonctionnement de ses activités. Ses principales sources d'émission sont indirectes : les achats de produits et services, immobilisations et déplacements professionnels représentent 59 % du total tandis que les consommations énergétiques (production et transport de l'énergie) représentent 22 %. Les émissions directes quant à elles (consommation de chaleur et de froid, carburant) représentent 19 % du bilan global.

2. Adoption d'un Plan lillois pour le climat

Le Plan lillois pour le climat 2021-2026 a pour vocation de :

- décliner à l'échelle municipale le PCAET métropolitain et contribuer à sa réussite ;
- affirmer ou réaffirmer les engagements strictement municipaux pris aux niveaux local, national et européen ;
- rassembler l'ensemble des actions et projets portés par la Ville de Lille en faveur du climat et de l'environnement ;
- faciliter le suivi et l'évaluation annuelle des politiques mises en oeuvre ;
- faciliter l'information sur les enjeux liés à la transition écologique et la communication sur l'avancement des actions et projets locaux ;

Il comprend :

- un volet stratégique joint à la présente délibération,
- un volet opérationnel avec les indicateurs de suivi associés à chaque action ou projet (à compléter d'ici la fin 2021).

Véritable feuille de route de la Ville de Lille en faveur du climat et de l'environnement, ce Plan fera l'objet d'un partage régulier avec les Lillois, à travers le rapport annuel du développement durable et des échanges avec différents espaces de participation citoyenne.

Il donne à voir la contribution de notre Ville tant aux objectifs généraux de la France et de l'Europe qu'à la transition vers une Métropole neutre en carbone, résiliente et solidaire.

3. Stratégie, ambitions et priorités du Plan lillois pour le climat

S'inscrivant pleinement dans la stratégie du Plan climat-air-énergie territorial de la MEL, le Plan lillois pour le climat 2021-2026 s'articule autour des mêmes trois ambitions majeures :

1. une ville et une métropole en transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard ;
2. une ville et une métropole résilientes au changement climatique, pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre toutes les pollutions ;
3. une ville et une métropole solidaires qui mobilisent toutes les parties prenantes et où la transition bénéficie à tous.

Pour atteindre ces ambitions, 10 domaines d'intervention prioritaires sont identifiés : l'énergie, la mobilité, l'aménagement, l'habitat, les modes de production et consommation, l'exemplarité de l'administration, l'air, l'adaptation, la gouvernance et la coopération, les moyens dédiés.

La mise en œuvre opérationnelle de ces priorités s'adapte évidemment aux compétences spécifiques et aux politiques publiques qui sont celles de notre Ville. Le plan lillois pour le climat 2021-2026 décrit ainsi les actions et projets qui, à l'échelle strictement municipale, concourent à la réalisation des objectifs métropolitains. Il précise comment et quand est prévue leur application.

Selon les cas, il s'agit de transposer ou d'adapter des actions métropolitaines (ex : réseau de chaleur et mix énergétique, achats responsables, budget climatique, métamorphose paysagère, rénovations des bâtiments publics), de les accompagner ou de les amplifier (ex : promotion du vélo, ZFE, zéro déchet, végétalisations et plantation de 20.000 arbres, ville bas carbone, alimentation locale) voire de les initier (Euraclimat, ville à 30 km/heure).

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** le Plan lillois pour le climat 2021-2026, ci-annexé.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : M. DHELIN – Mme DELEPLANQUE (pouvoir) – Mme ROBIN (pouvoir) – M. LEROY - M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme